

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260303-49-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2026

N° 49/26

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 février 2026
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 10 mars 2026

Objet de la délibération :

Culture – Modification du règlement des demandes de subvention AAP et CSCJ

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	61
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	1
• Dont représenté(e)s	10
• Excusé(e)s :	5
• Non excusé(e)s :	20
- Votants	72
- Ne participe pas au vote	0

Résultat du vote	
- Pour :	72
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 03 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le trois mars,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs de la commune d'Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mars.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration

Fabienne ARNOUX à Jean-Claude GRENIER, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Laurent BROCARD à Félix CHOPARD, Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Jean-Pierre CUNCHON à Thierry MAIRE DU POSET, Maxime GROSHENRY à Christophe FAIVRE-PIERRET, Martine LANDRY à Marc JACQUOT, Chantal MARAUX à Sarah FAIVRE, Joelle MAURICE à Christian MESNIER, Laetitia ROGNON à Rémy PAUL

Suppléé(e)s Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT

Excusé(e)

Guillaume AYMOUNIN, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Alain MONNIER, James PROUTEAU

Absent(e)s

Jean-Michel BELPOIS, Christine BREUILLOT, Michel CALY, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Jean-Marie DONEY, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Nathalie KOWAL-BONDY, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Florence PAUL, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Christophe JOUVIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Début 2025 l'association La BelleColette a été contactée par la Communauté de Communes Loue Lison pour nous accompagner en ingénierie culturelle sur deux axes :

- un appui organisationnel au service culture sur le suivi des AAP et des CSCJ en 2025 (soutien à l'ingénierie)
- un travail de rencontres, d'échanges et d'analyse avec les acteurs culturels du territoire ainsi que ses habitants pour formaliser un diagnostic culturel de territoire.

La culture tient un rôle important dans l'épanouissement de chacun et entrecroise attractivité du territoire, dynamisme économique, lien social, partage de savoir, et divertissement.

Ce diagnostic permet d'identifier des relations entre les acteurs et les modes de vie de la population et de faire émerger des points forts, des faiblesses, des tendances. Le diagnostic culturel va jeter les bases de la future stratégie culturelle, il est une étape incontournable à un Projet Culturel de Territoire.

Durant sa prestation La Belle Colette a coordonné tous les retours de demandes de subvention AAP et CSCJ soit 21 demandes d'AAP pour 9 possibilités et 22 demandes CSCJ pour 15 retenues. Ces dossiers ont été présentés en commission culture sur la base d'un document produit par la BelleColette.

Ensuite, ils ont formulé des propositions et des perspectives sur la politique culturelle de la CCLL.

L'association a également proposé une refonte des règlements des AAP et des CSCJ de la CCLL :

- Afin de faciliter la lecture des dossiers de demande et leur instruction
- Et de faciliter une irrigation culturelle diversifiée du territoire.

Les nouveaux projets de règlement sont joints en annexes.

Les propositions de modifications de règlements AAP et CSCJ n'entraîneront pas d'augmentation budgétaire, elles permettront une meilleure lisibilité et un meilleur formalisme de la politique culturelle de la CCLL.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité :

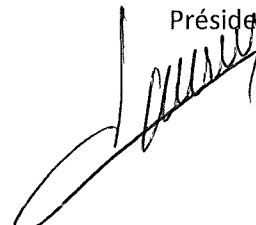
- valide les modifications dans le règlement des demandes de subvention AAP et CSCJ ;
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ces dossiers de demandes de subventions AAP et CSCJ.

Fait et délibéré en séance, le 03.03.2026

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260303-49-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2026